

## CONTRAT DE REVENDEUR

Version 2020.1

### PRÉAMBULE

Le présent Contrat de Revendeur est conclu entre d'une part, la société Gandi International, Société à responsabilité limitée au capital de 12.500€ ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L - 8070 Bertrange, Luxembourg, immatriculée sous le numéro B173775, (ci-après désignée par « Gandi », « Nous », « Notre » ou « Nos ») et, d'autre part, toute personne morale ou personne physique, créant un Compte Utilisateur, agissant en son nom propre ou ayant reçu tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte d'une Organisation (ci-après «le Client », « Vous », « Votre » ou « Vos »).

Le Revendeur agit au nom et pour le compte de ses clients, personnes physiques ou morales, et a notamment obtenu tout pouvoir et autorisation pour conclure au nom et pour leur compte tout contrat et réaliser tout acte nécessaires à l'enregistrement de noms de domaine, y compris la collecte de données d'enregistrement sur les titulaires de noms de domaine enregistrés et leur présentation au bureau d'enregistrement, ou la contribution à la conclusion de l'accord d'enregistrement entre le bureau d'enregistrement et le titulaire du nom de domaine enregistré.

Pour bénéficier de Nos Services Revendeur, tels que définis à l'article 3 des présentes, Vous devez obligatoirement :

- être une personne morale et être en mesure de le justifier à première demande ;
- préalablement, créer une Organisation et ensuite activer le statut revendeur sur celle-ci.

L'activation de Votre Organisation Revendeur s'effectue gratuitement en ligne, via Notre Site web et Vous permet d'accéder de façon sécurisée aux privilèges et fonctionnalités du service Revendeur. Il est ici précisé que la conversion en Organisation Revendeur est irréversible.

La présente version du Contrat Revendeur vient remplacer toutes les versions précédemment acceptées.

### Article 1- Cadre contractuel

#### 1.1. Cadre Normatif de Nommage

Gandi International agit en tant que revendeur de la société Gandi SAS, registrar accrédité.

Il est ici rappelé que les règles applicables à l'enregistrement et à la gestion de tout nom de domaine sont définies par les Autorités de tutelle et les Registres.

Dans le cadre du processus d'accréditation permettant aux Registrars de proposer l'enregistrement de noms de domaine en direct avec les Registre, GANDI, en sa qualité de Registrar, a conclu avec ces Autorités de tutelle et Registres des contrats d'adhésion dont les dispositions, les mises à jour et les règles et obligations qui en découlent s'imposent à GANDI. Ces dispositions sont complétées par les Conditions particulières de vente des noms de domaine édictées par les Registres qui diffèrent selon les Extensions de noms de domaine et forment ensemble le « Cadre Normatif de Nommage ».

GANDI est tenue d'appliquer en l'état le Cadre Normatif de Nommage dans les contrats conclus avec ses clients. Ainsi, les Services de GANDI s'insèrent nécessairement dans des limitations techniques, légales, réglementaires et contractuelles, imposées par le Cadre Normatif de Nommage auxquelles Vous ne pouvez déroger. Nous Vous recommandons de bien tenir compte du Cadre Normatif de Nommage avant de Vous engager à l'égard de Vos propres clients.

Vous reconnaissez expressément être informé, comprendre et accepter par la signature des présentes que :

- les dispositions du Cadre Normatif de Nommage seront disponibles à tout moment sur notre Site web ;
- le respect du Cadre Normatif de Nommage conditionne l'octroi et la conservation de tout droit sur l'enregistrement d'un nom de domaine de l'Internet dans le systèmes DNS mondialement partagé ;
- toute évolution, mise à jour du Cadre Normatif de Nommage pendant la durée du Contrat s'impose de plein droit à GANDI et à Vous ;
- tout litige portant sur le choix et/ou l'utilisation d'un nom de domaine sera soumis à la procédure de règlement des litiges édictées par le Registre en charge de l'Extension concernée.

**1.2** En complément du Cadre Normatif de Nommage, les droits et les obligations des Parties relatifs à l'objet des présentes sont régis par les dispositions du Contrat Revendeur et les dispositions des Conditions Générales de Prestations de Services.

Les dispositions du Contrat Revendeur complètent celles des Conditions Générales de Prestations de Services. Les termes employés dans le Contrat Revendeur commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales de Prestations de Services, sauf définition particulière prévue aux présentes.

En cas de contradictions ou de difficultés d'interprétation entre le Contrat Revendeur et les Conditions Générales de Prestations de Services, les dispositions du Contrat Revendeur prévalent.

Vous reconnaissez que toute demande d'enregistrement, souscription et utilisation de Nos services d'enregistrement et de gestion de noms de domaine suppose l'acceptation et le respect, sans restriction ni réserve, du Cadre Normatif de Nommage, des Conditions Générales de Prestations de Services de Gandi, du présent Contrat Revendeur, des conditions particulières des services optionnels accessoires éventuellement souscrits, des tarifs et des conditions et limitations techniques de Nos services détaillées sur Notre Site web (ci-après désignés ensemble « Nos Contrats »).

Nos Contrats sont accessibles en permanence sur Notre Site web (<https://contract.gandi.net>), et ils Vous sont également présentés lors de toute souscription au présent service, conformément au processus contractuel décrit dans les Conditions Générales de Prestations de Services.

### Article 2 - Objet

Le Contrat Revendeur définit les termes et conditions dans lesquels Gandi Vous fournit les Services et Vous donne accès à Nos outils avec une grande autonomie d'utilisation, en Vous réservant l'exclusivité de la relation avec Vos clients.

Le présent Contrat Revendeur définit également Vos droits et obligations, vis-à-vis des Autorités et personnes concernées. Vous reconnaissez et acceptez que l'ouverture et le maintien de Votre Organisation Revendeur est conditionnée par le respect de Nos Contrats, et notamment de l'ensemble des obligations décrites en article 4.

### **Article 3 - Description des Services Revendeur**

Dès la conversion de Votre Organisation en Organisation Revendeur et sous réserve du strict respect de Nos Contrats, Vous bénéficiez des outils et privilèges ci-dessous, qui constituent Notre ou Nos « Service(s) Revendeur ».

#### **3.1. Services d'enregistrement et d'administration de noms de domaine**

Gandi Vous permet de façon non-exclusive, révocable et non-transférable, de proposer à Vos clients ses services d'enregistrement et d'administration de noms de domaine, dans tout ou partie des Extensions proposées par Gandi.

Il est ici précisé que, sauf dispositions contraires prévues à l'article 6 du présent Contrat Revendeur, Vous êtes Notre seul interlocuteur et Vous avez la gestion exclusive de Vos clients. A ce titre, Vous vous engagez à faire respecter par chacun de Vos clients et bénéficiaires éventuels de licence d'usage, les dispositions de Nos Contrats applicables pour chaque nom de domaine concerné.

Tout client pour le compte duquel Vous enregistrez un nom de domaine et que Vous inscrivez en tant que titulaire dudit nom de domaine est déclaré comme propriétaire dès l'enregistrement du nom de domaine auprès du Registre concerné.

En tout état de cause, Gandi agit en tant qu'intermédiaire technique entre Vous, Vos éventuels clients, les Autorités de tutelle et les Registres consistant essentiellement à Vous permettre de formuler des demandes relatives à un nom de domaine pour le compte de Vos clients, et à les transmettre aux Autorités concernées.

#### **3.2. Services accessoires optionnels**

En complément de l'enregistrement d'un nom de domaine, des services optionnels associés au nom de domaine, disponibles sur Notre Site web, peuvent être fournis à Vos clients.

Vous pouvez à tout moment, pendant la durée de validité du nom de domaine concerné, proposer à Vos clients la souscription ou la résiliation de ces Services, le plus souvent sans surcoût, sauf conditions spécifiques régies par Nos Contrats.

Vous Vous engagez à faire respecter par Vos clients les spécifications techniques et conditions d'utilisation propres à chacun de ces Services qui devront être acceptées par Vos clients préalablement à la souscription dudit Service.

L'utilisation de Nos Services optionnels accessoires perturbant le fonctionnement, occasionnant des plaintes de la part de tiers, contraire aux lois et règlements en vigueur, ou violant les conditions et limitations techniques propres à chaque service constituerait un manquement grave aux obligations du titulaire du nom de domaine de nature à entraîner la suspension immédiate de Nos Services et la résiliation anticipée du Contrat d'enregistrement de nom de domaine sans préavis et sans que le client puisse prétendre à aucun remboursement ou indemnisation et sans que la responsabilité de Gandi puisse être engagée à cet égard.

#### **3.3. Modalités d'utilisation des Services Revendeur**

Pendant la durée du Contrat, Vous gérez Votre Organisation Revendeur via Votre Compte Utilisateur, Vous permettant d'utiliser Nos Services Revendeur de façon autonome et sécurisée.

Dans le cadre des Services Revendeur, Vous avez accès à des outils spécifiques Vous permettant de gérer Vos noms de domaine ou ceux de Vos clients tout en personnalisant Votre relation avec Vos clients. Vous avez notamment la possibilité d'utiliser une interface de programmation applicative (API) de gestion de commande fournie par GANDI, en activant via Votre Compte Utilisateur une clé d'API dans les conditions et selon les modalités prévues aux Conditions Générales de Prestations de Services

Vous créez une Organisation pour chacun de Vos clients. Cependant ils ne pourront pas s'identifier via Notre Site web tant que leur Organisation est rattachée à Votre Organisation Revendeur.

#### **3.4. Assistance prioritaire**

En Votre qualité de Revendeur, Vous bénéficiez d'un accès prioritaire à Notre service clientèle et d'une ligne téléphonique dédiée pour toute question relative aux Services Revendeur.

### **Article 4 - Vos obligations**

En complément de Vos obligations détaillées dans les Conditions Générales de Prestation de Services, il Vous appartient de veiller, en permanence, au respect des obligations spécifiques ci-après décrites.

#### **4.1. Vis-à-vis de Gandi**

Vous Vous engagez, sous Votre pleine et entière responsabilité, à :

- fournir des informations identifiantes complètes, exactes, fiables et à les mettre à jour régulièrement tant pour Vous-même, pour Votre Organisation Revendeur que pour Vos clients et leurs Contacts Domaine, conformément aux règles imposées par les Autorités de tutelle et les Registres.  
Vous corrigerez et mettrez à jour les données personnelles associées à tous les noms de domaine enregistrés via Votre Organisation Revendeur, pendant toute la durée de validité des noms de domaine. En application du Cadre Normatif de Nommage, le manquement à cette obligation est de nature à fonder la résiliation du présent Contrat, la suspension voire la destruction des noms de domaine concernés, et sera de nature à engager Votre responsabilité conformément à Nos Contrats ;
- fournir dans les plus brefs délais, à la demande de Gandi, toute déclaration de conformité à Vos obligations de Revendeur ;
- payer les prestations commandées, selon les modalités et tarifs spécifiques dont Vous bénéficiez au moment de la formulation de Votre commande via Votre Compte Utilisateur.

## 4.2. Vis-à-vis de Vos clients

Vous Vous engagez, sous Votre pleine et entière responsabilité, à :

- enregistrer chacun de Vos clients en tant que propriétaire du ou des nom(s) de domaine enregistré(s) pour leur compte par l'intermédiaire de Nos Services ;
- agir pour le compte de Vos clients, avec leur accord préalable. A ce titre, Vous déclarez et garantisiez avoir reçu tout pouvoir et autorisation pour conclure Nos Contrats au nom et pour leur compte. Vous vous engagez à fournir à première demande, la preuve écrite dudit pouvoir ou autorisation de conclure Nos Contrats au nom et pour le compte de vos clients pour le ou les Services concernés.
- veiller au respect par Vos clients des textes en vigueur, du Cadre Normatif de Nommage et des droits et obligations qui leur incombent au titre de l'enregistrement de tout nom de domaine via Nos Services ;
- faire valablement accepter par Vos clients, en insérant dans Vos propres contrats les termes de Nos Contrats et plus spécialement l'ensemble des obligations leur incombant en qualité de propriétaire ou de Contact Domaine d'un nom de domaine enregistré chez Gandi, ou de bénéficiaire de l'un de Nos services, tels que détaillés en Annexe 1 des présentes ;
- respecter et faire respecter les droits dont Vos clients bénéficient en leur qualité de propriétaires de noms de domaine, en application de Nos Contrats, en toutes circonstances, que ce soit dans le cadre du renouvellement ou du paramétrage du ou des nom(s) de domaine, et ce même en cas de défaut de paiement de vos clients ;
- identifier Gandi en tant que Registrar accrédité ou fournir les moyens d'identifier Gandi en tant que tel dans Vos contrats.
- informer Vos clients de la publication de leurs données personnelles et respecter à cet égard la réglementation relative à la protection des données personnelles, tel que précisé en Annexe 1, et garantisiez Gandi à cet égard. Dans le cas où Vous mettez en ligne un service Whois, Vous vous engagez à protéger les données de Vos clients conformément aux règles de protection des données personnelles édictées par les Autorités de tutelle, les Registres et la loi applicable ;
- reprendre à Votre charge l'ensemble des obligations et responsabilités découlant de Nos Contrats vis-à-vis de Vos clients et/ou vis-à-vis des tiers et Vous en porter fort à l'égard de Gandi ;
- faire Votre affaire du paiement des prestations réalisées pour le compte de Vos clients et Vous engager à ne pas solliciter Notre intervention pour faire pression sur Votre client via le ou les nom(s) de domaine, reconnaissant expressément que Nous ne pourrions intervenir dans le litige Vous opposant alors à Votre client ;
- apporter tous les soins requis par la diligence professionnelle de façon à offrir à Vos clients le meilleur niveau de qualité de service possible et leur fournir, dans un temps raisonnable, tout le support nécessaire à l'utilisation des Services.

## 4.3. Respecter le Cadre Normatif de Nommage

4.3.1. Conformément au Cadre Normatif de Nommage, Vous Vous engagez à :

- ne pas afficher ou utiliser d'une quelconque façon le logo des Autorités de Tutelle et des Registres, sans accord exprès préalable et écrit de ces derniers que Vous devrez être en mesure de justifier à première demande ;
- ne pas permettre l'utilisation de Nos services pour se livrer ou participer d'une quelconque façon à des activités illicites, frauduleuses, préjudiciables ou en violation de Nos Contrats, dans des conditions contraires aux règles édictées par les Autorités de tutelle et les Registres et, à défaut, à intervenir promptement pour les faire cesser.

4.3.2. Mentions spécifiques aux Extension ICANN

En application de Notre contrat d'accréditation et des règles de l'ICANN, Vous vous engagez à :

- inclure dans Vos contrats toutes les dispositions requises par l'accord d'accréditation de l'ICANN disponible à l'adresse suivante: <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en>, ou par toute politique de l'ICANN notamment disponible à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/en/resources/registrars/consensus-policies>
- publier sur le site sur lequel Vous proposez Vos services les tarifs de renouvellement, de renouvellement tardif (si différents) et de restauration applicables le cas échéant ainsi que les modalités d'envoi des notifications d'expiration à Vos clients, et à insérer un lien vers ces pages dans Vos contrats avec Vos clients ;
- insérer sur le site sur lequel Vous proposez Vos services un lien vers :  
- la page d'information pour les propriétaires de noms de domaine : <https://www.icann.org/en/resources/registrars/registrar-rights/educational>  
- la page qui identifie les droits et responsabilités des propriétaires de noms de domaine : <https://www.icann.org/en/resources/registrars/registrar-rights/benefits>;
- dans le cas où Vous proposez un service de Whois protégé ou de proxy pour les Extensions ICANN, respecter la spécification de l'ICANN sur les services de protection et de proxy « Specification on Privacy and Proxy Registration » disponible à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en#privacy-proxy>, et à insérer dans Vos contrats et sur le site sur lequel Vous proposez ces services toutes les dispositions requises par cette spécification.

Dans le cadre des Extensions génériques accordées par l'ICANN et conformément aux règles de l'ICANN, les Registres et les Registrars ont l'obligation de mettre en place une période de « Trademark Claim Notice » suivant la période de Sunrise et pendant au moins les 90 premiers jours suivant l'ouverture générale. Durant cette période si Vous tentez d'enregistrer, au nom et pour le compte de l'un de Vos clients, un nom de domaine correspondant à une marque déjà enregistrée et validée dans le Trademark Clearinghouse («TMCH»), Vous recevrez une alerte « Trademark Claim Notice » en temps réel affichant les informations de la marque correspondante. Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler au nom et pour le compte de Votre client, Votre demande d'enregistrement, étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera par e-mail les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture générale et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande étant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture générale. Gandi ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non-enregistrement du nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture générale.

En tout état de cause, Vous Vous engagez à transmettre ces alertes à Vos clients afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

#### **Article 5 - Garantie**

Vous garantissez Gandi contre toutes les conséquences résultant (a) de Vos activités et/ou de Votre utilisation de Nos services et de Votre Organisation Revendeur, (b) d'une utilisation frauduleuse des Services ou non-conforme aux lois et réglementations en vigueur par Vos clients et/ou tout tiers agissant par Votre intermédiaire, (c) d'une utilisation des Services faite en violation des droits de tiers, (d) de l'inadéquation des Services sélectionnés à Vos besoins ou aux besoins de tiers, (e) de tout litige relatif à une modification opérée ou demandée sur l'enregistrement d'un ou plusieurs nom(s) de domaine ou leurs DNS par l'intermédiaire de Votre Organisation Revendeur, et (f) de la perte ou de l'utilisation non-autorisée ou frauduleuse des moyens d'authentification des utilisateurs des Services. Vous vous engagez à intervenir dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause les conditions de Service, y compris les autorités administratives et judiciaires, et à indemniser Gandi de tous les préjudices en résultant (y compris condamnation, frais de défense raisonnables, etc.).

Vous Vous engagez à faciliter la résolution rapide de tout problème pouvant survenir en rapport avec l'utilisation de Nos services par Votre intermédiaire. En tout état de cause, Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité Gandi, les Autorités de tutelle et les Registres ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, préposés, agents ou mandataires contre tout recours, plainte, demande et action de tiers en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation des noms de domaine que Vous gérez. Vous supporterez tous les dommages, coûts, dépenses qui résulteraient de ces recours ou mises en cause, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats.

Les dispositions de l'article 5 survivront à la fin du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit, et résultent expressément des contrats Nous liant aux Autorités de tutelle et aux Registres.

#### **Article 6 - Exceptions à l'exclusivité de la relation avec Vos clients**

Gandi s'engage à ne pas démarcher ou contacter directement et spontanément les clients de ses Revendeurs, Vous restez le seul interlocuteur de Vos clients. Cependant, en application de Nos obligations en qualité de Registrar, Nous pouvons être amenés à contacter Vos clients dans les cas suivants, sans que la responsabilité de Gandi puisse être engagée à cet égard :

- Pour répondre à une obligation légale, réglementaire ou contractuelle, notamment imposée par une Autorité de Tutelle ou un Registre (par exemple dans le cadre d'une vérification des données associées à un nom de domaine), en application d'une décision de justice ou de toute autorité compétente, étant précisé que Gandi s'engage, dans la mesure du possible, à Vous laisser un délai préalable de 24 heures pour contacter directement Votre client ;
- En application des règles édictées par l'ICANN, Gandi a l'obligation
  - de contacter le titulaire du nom de domaine dans le cadre des autorisations requises pour un transfert de nom de domaine entre Registrars ;
  - d'envoyer aux titulaires de nom(s) de domaine dont l'Extension est gérée par l'ICANN, des notifications les informant de l'expiration proche de leur(s) nom(s) de domaine (1 mois avant expiration, 1 semaine avant expiration et 1 jour après expiration). Ces notifications sont envoyées à l'adresse e-mail du Contact propriétaire indiquée dans Notre base de données ;
  - de vérifier la joignabilité de tout Contact propriétaire d'un nom de domaine. Gandi enverra sur l'adresse e-mail associée au Contact propriétaire un e-mail contenant un lien à valider afin de justifier de la validité de son adresse e-mail.  
L'e-mail envoyé par Gandi devra être validé sous un délai de 15 jours, à défaut le ou les noms de domaine du Contact propriétaire enregistrés sous une Extension gérée par l'ICANN seront suspendus jusqu'à validation de son adresse e-mail. Cette vérification est effectuée une fois par adresse e-mail, soit lors de l'enregistrement d'un nom de domaine, d'un transfert entrant chez Gandi ou d'un changement de propriétaire ainsi que lors d'une modification de l'adresse e-mail associée au Contact propriétaire, si l'adresse e-mail n'a pas été préalablement vérifiée selon cette procédure. Gandi a également l'obligation de procéder à une nouvelle vérification de l'adresse e-mail du Contact propriétaire si Nous sommes en possession d'informations indiquant que son adresse e-mail ne serait plus valide. La vérification de l'adresse e-mail associée à Votre Organisation Revendeur est également requise et est effectuée selon les modalités ci-avant détaillées.
- Pour répondre à une question que Votre client Nous aurait posée ou adressée spontanément et à laquelle Vous n'auriez pas répondu, étant précisé que pour toute question relative à la gestion d'un nom de domaine enregistré via Vos services, Gandi redirigera préalablement le client vers Vous ;
- En cas de manquements à Vos obligations contractuelle, telles que l'absence de réponse apportée à Votre client dans un délai maximum de 48 heures ouvrables à compter de la demande qui Vous a été notifiée par Votre client, ou l'opposition illégitime à l'exercice des droits de Votre client concernant son ou ses nom(s) de domaine, Nous sommes fondés à proposer au Client de dissocier le ou les nom(s) de domaine concerné(s) de Votre Organisation Revendeur, lui permettant ainsi de reprendre, de façon autonome, la gestion du ou des nom(s) de domaine concerné(s) pour exercer pleinement les droits attachés à sa qualité de propriétaire
- Pour toute demande de souscription de Services adressée directement par un client, sans démarchage de la part de Gandi, ses agents ou partenaires.

#### **Article 7 - Conditions de revente de Nos services à Vos clients**

Par exception, Gandi Vous autorise à revendre ses Services Revendeur, à condition que :

- Vous ne les revendez pas tels quels, mais qu'ils constituent un sous-ensemble de services plus vastes que Vous fournissez en y apportant Votre propre valeur ajoutée ;
- Vous informiez Vos clients que Vous utilisez les services de Gandi et n'êtes pas Vous-même un Registrar accrédité ;
- Vous Vous assuriez que Vos clients acceptent Nos Contrats en ce compris le Cadre Normatif de Nommage et les obligations spécifiques du présent Contrat. Toutefois, le ou les contrats Vous liant à ces tiers sont inopposables à Gandi, aux Autorités de tutelles, et aux Registres, pour lesquels Vous demeurez le seul responsable.

## **Article 8 - Tarifs - Modalités de règlement**

Les tarifs, modalités de paiement et de facturation sont régis par les dispositions détaillées dans les Conditions Générales de Prestations de Services.

Sauf exception expressément validée par Notre service clientèle, Vous reconnaissez être informé et acceptez que Nous ne pourrions pas Vous rembourser les prestations que Nous avons d'ores et déjà fournies et que Vous aurez prépayées pour le compte de Vos clients, quand bien même ces derniers ne Vous auraient pas réglés.

En revanche, Nous Nous engageons à Vous rembourser toute opération qui n'aurait pas pu aboutir, sous réserve que cette opération puisse encore être annulée et soit remboursée par le Registre.

## **Article 9 - Droits de propriété intellectuelle**

Par exception à Nos Contrats, dans le cadre de l'utilisation du Service Revendeur exclusivement, Vous êtes autorisé à utiliser Notre marque « Gandi » et logo, et ce, uniquement pour Vous permettre de communiquer sur Nos Services.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment à la seule discrétion de Gandi et ne saurait être interprétée en aucune manière comme une cession d'aucune sorte, ni une accréditation. Vous ne pourrez prétendre disposer au titre du présent Contrat Revendeur de la qualité de Registrar accrédité ni tenter de faire croire que Vous disposez de droits privilégiés, d'un agrément, ou d'une quelconque accréditation ou label.

En outre, Vous bénéficiez du droit d'utiliser les outils spécifiques aux services Revendeur ou nécessaires à l'utilisation de Nos services uniquement dans le strict cadre de l'utilisation de Nos services pendant la durée du présent Contrat. La mise à disposition de tels outils n'implique en aucun cas la cession d'un quelconque droit de propriété de Gandi ou de ses partenaires à Votre bénéfice sur ces outils.

Conformément à Nos Contrats, Vous Vous interdisez par conséquent de reproduire ou modifier les logiciels, applications, utilitaires et interfaces fournis par Gandi, ainsi que tous les éléments graphiques (par exemple la charte graphique et les logos), qui constituent des œuvres protégées par le code de la propriété intellectuelle et dont les droits ne sauraient Vous être cédés, à l'exception des éléments clairement définis sous licence GPL (licence de logiciel libre).

Vous Vous engagez à Vous conformer strictement aux termes des licences d'utilisation respectives des différents logiciels que Vous utilisez dans le cadre des Services Revendeur.

Vous pourrez en revanche, sous réserves du respect du présent article, proposer Votre propre interface à Vos clients.

Les droits susvisés au présent article prendront fin immédiatement et de plein droit avec la cessation du présent Contrat.

## **Article 10 - Durée du Contrat**

Le présent Contrat prend effet à compter de la date de conversion de Votre Organisation en Organisation Revendeur via Votre Compte Utilisateur, pour une durée indéterminée.

## **Article 11 - Fin du contrat**

### **11.1. Votre droit à résiliation**

Vous pouvez mettre fin au présent Contrat à tout moment, sur simple demande sous réserve d'acceptation par Gandi (courriers électroniques valablement échangés entre Notre service clientèle et l'adresse e-mail associée à Votre Organisation Revendeur), ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Notre siège social et moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois.

### **11.2. Résiliation du Contrat par Gandi**

#### **11.2.1. En cas de manquement contractuel**

Tout manquement à Vos obligations découlant de Nos Contrats auquel il ne serait pas mis fin sous quinze (15) jours calendaires à compter de Notre notification Vous mettant en demeure d'y mettre fin, sera de nature à fonder la suspension, voire la résiliation du présent Contrat, de Votre Organisation Revendeur et des services éventuellement associés à cette Organisation, sans autre formalité et sans que Vous puissiez prétendre à aucun dédommagement ou remboursement, quelle que soit la période en cours de Contrat à laquelle intervient cette résiliation. La fin du Contrat sera alors gérée conformément à l'article 11.3 ci-après.

Vous reconnaissez et acceptez que, dans le cadre du Service Revendeur, sont considérés comme des manquements graves à Vos obligations contractuelles :

- tout manquement grave, tel que défini dans Nos Contrats ;
- le fait de déclarer sciemment des coordonnées fantaisistes, incomplètes, inexactes ou obsolètes pour Votre Organisation Revendeur ;
- de ne pas agir promptement si Vos clients, par Votre intermédiaire, violent les engagements résultant de Nos Contrats, des règles imposées par les Autorités de tutelle et les Registres, et des textes en vigueur ;
- le fait de générer, par négligence, absence de gestion ou mauvaise gestion de nombreuses plaintes de la part de Vos clients ;
- tout manquement à Vos obligations en Votre qualité de Revendeur prévues dans les règles et normes édictées par les Autorités de Tutelle et les Registres.

Conformément à Nos Contrats, Nous Vous rappelons que :

- tout manquement grave à Vos obligations est de nature à motiver la résiliation du présent Contrat, la suspension voire la suppression du Service Revendeur et/ou de Votre Organisation Revendeur, sans formalité et sans préavis ;
- Gandi ne pourra alors être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes liées à la suspension, la désactivation ou la suppression du Service Revendeur et/ou de Votre Organisation Revendeur, ni des conséquences dommageables éventuellement subies par tout ou partie de Vos clients ;
- Vous ne pourrez réclamer aucune indemnisation ou remboursement de ce fait à Gandi, nonobstant Votre éventuelle condamnation en réparation en application des textes en vigueur et de Nos Contrats.

En outre, Vous Vous engagez à ne pas faire obstacle aux interventions que Nous pourrions être amenés à Vous demander ou à effectuer directement sur un ou plusieurs noms de domaine que Vous gérez, pour mettre fin à un manquement grave, et plus particulièrement si l'activité associée audit nom de domaine est préjudiciable.

### **11.2.2. En cas d'inactivité de Votre Organisation Revendeur**

En cas d'inactivité pendant plus de 3 mois de Votre Organisation Revendeur et si Votre Organisation Revendeur n'est plus liée à aucun nom de domaine, Nous pourrions être amenés à Vous demander Vos intentions quant à la poursuite du Contrat.

En l'absence de réponse à cette demande dans les délais requis, Nous Nous réservons la possibilité de clôturer Votre Organisation Revendeur, moyennant un préavis d'un (1) mois, et Nous Vous rembourserons l'éventuel crédit restant sur Votre Compte Prépayé Gandi, sous réserve que Vous soyez toujours joignable afin de Nous communiquer Vos coordonnées postales et/ou bancaires à jour Nous permettant d'effectuer ce remboursement.

### **11.3. Conséquence de la cessation du Contrat Revendeur**

En cas de résiliation du présent Contrat pour manquement, Gandi reprendra la gestion des clients associés à Votre Organisation Revendeur et laissera toute liberté à Vos clients de choisir un autre prestataire s'ils le souhaitent, dans le respect des modalités de transfert de nom de domaine entre Registrars.

En cas de cessation d'activité de Votre part, Vous Vous engagez à rechercher un repreneur pour les éventuels noms de domaine associés à Votre Organisation Revendeur, et à en informer Vos clients. Dans le cas où aucun repreneur ne serait proposé, Gandi pourra être amenée à reprendre la gestion des clients, à la demande de ces derniers.

Dans le cas où Vous choisissiez de confier à Gandi la gestion de Vos clients, Vous autorisez Gandi par les présentes à prendre contact directement avec les propriétaires et/ou contacts des noms de domaine.

En tout état de cause, il Vous appartient d'obtenir l'accord exprès et écrit de Vos clients préalablement au transfert de la gestion de leurs noms de domaine en cas de cessation ou de fermeture de Votre Organisation Revendeur.

### **Article 12 - Interventions de Gandi, des Autorités de Tutelles et des Registres**

Les Autorités de Tutelle et les Registres peuvent être amenés à intervenir sur l'enregistrement du nom de domaine de Vos clients dans les bases dont ils ont la charge, en application des règles qu'ils édictent.

Gandi, dont le rôle consiste à transmettre Vos demandes à ces entités, ne pourra donner suite aux demandes que Vous pourriez formuler auprès de ses services si le nom de domaine a été suspendu, bloqué, ou résilié par les entités en charge de la gestion de l'Extension dans laquelle Votre nom de domaine est enregistré, ou en application d'une décision d'une autorité compétente.

Vous acceptez en outre que Nous pourrions procéder à toute dissociation de Votre Organisation Revendeur, toute suspension, modification, transfert, changement de propriétaire ou destruction du nom de domaine concerné, et/ou suspension ou résiliation des services optionnels accessoires, dans les cas suivants :

- afin de corriger une erreur commise par le Registre ou par Nos services ou tout autre Registrar ;
- si l'encaissement du paiement est rejeté ou annulé (par exemple opposition chèque ou carte bancaire). Nous serons alors fondés soit à détruire, soit à geler le nom de domaine devenu impayé jusqu'à régularisation du paiement ou expiration du nom de domaine ;
- si Nous sommes informés d'un litige relatif à un nom de domaine et/ou visant l'utilisation qui en est faite, directement ou indirectement, Nous procédons alors au blocage du nom de domaine concerné, dans l'attente de sa résolution ou de la décision à intervenir ;
- en application d'une décision de justice, d'une instance arbitrale ou d'une commission administrative nommée par l'Autorité de tutelle ou le Registre dans le cadre d'une procédure alternative de règlement des litiges ou tout document ayant force de chose jugée entre les parties et opposable à Gandi, portant sur Votre nom de domaine, conformément aux règles applicables à l'Extension considérée et aux lois et règlements en vigueur ;
- pour répondre à une obligation légale ou réglementaire ou à une injonction d'une autorité compétente.

Vous vous engagez à en informer Vos clients et à ne pas faire entrave à cette intervention, de quelque manière et à quelque fin que ce soit.

Vous reconnaissez que ni la responsabilité de Gandi ni celle des Autorités de tutelle ou des Registres ne pourra être engagée de ce fait, quelle que soit l'intervention, et que, dans le cas où cette intervention résulterait d'un manquement contractuel de Votre part, Vous pourrez, le cas échéant, être condamné au paiement de dommages et intérêts, sans préjudice de toutes autres sommes et indemnités résultant de la violation des lois et règlements en vigueur.

### **Article 13 - Exclusions et limitations de responsabilité de Gandi**

Outre les exclusions et limitations de responsabilité détaillées dans Nos Conditions Générales de Prestations de Services, Gandi ne peut être tenu responsable des conséquences de l'annulation, de la suspension, du transfert ou du refus d'octroi d'un nom de domaine, résultant de l'application des règles édictées par les Autorités de tutelle et les Registres ou de l'exécution d'une décision judiciaire, arbitrale ou d'une commission administrative.

Vous reconnaissez que Notre responsabilité est exclue, notamment, dans les cas suivants :

- impossibilité ou refus opposé par un Registre de l'octroi d'un nom de domaine pour lequel Vous auriez formulé une demande ;
- échec d'une opération d'enregistrement ou de modification du nom de domaine pour des raisons indépendantes de Gandi et malgré Nos diligences ;
- difficultés occasionnées par un manquement à Vos obligations contractuelles, notamment en cas de violation des spécifications ou limitations techniques de Nos Services, de perte ou communication de Vos mots de passe, de fourniture d'informations personnelles inexacts ou périmés, ou de défaut de production des documents requis ;
- enregistrement ou utilisation d'un nom de domaine illicite ou préjudiciable ;
- conséquences de l'application d'une décision d'une autorité compétente ;
- indisponibilité de Nos Services causée par une défaillance des acteurs techniques du réseau Internet, opérateurs de télécommunication, Registres malgré Nos diligences.

### **Article 14 - Données personnelles**

#### **14.1. Données Déclarées**

En votre qualité de Revendeur, Vous déclarez avoir informé Vos clients de la collecte, du traitement automatisé et de la publication [Whois](#), le cas échéant, dont font l'objet leurs données ainsi que de la finalité du traitement de leurs données personnelles, des destinataires des données (notamment les Autorités de tutelle et Registres), des données obligatoires ou facultatives à déclarer et de leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition, tels que détaillés ci-après. Vous garantissez avoir obtenu le consentement exprès et préalable des personnes concernées à cet effet.

Gandi s'engage à utiliser les données relatives à Vos clients uniquement dans le cadre de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de Notre activité de Registrar. Nous Nous engageons à prendre toutes les précautions raisonnablement nécessaires pour préserver la sécurité de Vos données personnelles et des données personnelles de Vos Clients et les protéger contre la perte, l'utilisation non-appropriée ainsi que l'accès, la divulgation, l'altération ou la destruction non autorisés.

#### **14.2. Finalité**

Les données personnelles collectées dans le cadre de Nos Services, telles que rappelées au moment de leur saisie par Vos soins en ligne, permettent et sont nécessaires à l'enregistrement et la gestion des noms de domaine, et font l'objet d'un traitement automatisé dans Nos bases de données.

Les données collectées par Gandi sont transmises à nos prestataires techniques et aux Registres et font également l'objet d'un traitement automatisé dans les bases de données des Registres conformément à la politique de traitement des données personnelles établie par le Registre en charge de l'Extension de nom de domaine concernée.

En outre, et sous réserve que la Personne Concernée, au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles ait fourni préalablement son consentement exprès, ces informations sont rendues publiques et pourront être consultées par toute personne, y compris des tiers, par simple consultation de Notre annuaire Whois accessible sur Notre Site web.

Elles feront foi de la bonne exécution du Contrat et sont conservées à cette fin conformément aux textes en vigueur et aux contrats d'accréditation Nous liant aux Autorités de tutelle et Registres. Ces informations pourront être communiquées pour répondre à une obligation légale ou réglementaire comme pour satisfaire à une demande de l'autorité judiciaire, d'une Autorité de tutelle ou d'un Registre.

#### **14.3. Accès, modification, opposition, mise à jour des données d'identification**

Vous Vous engagez à permettre à Vos clients d'exercer leurs droits d'accès, d'opposition et de rectification, conformément aux textes en vigueur, via Votre Compte Utilisateur ou en Nous contactant aux coordonnées mentionnées sur Notre Site web et à leur préciser que le droit d'opposition se traduira par la destruction des noms de domaine associés au Contact du client, dès lors que le système de nommage suppose la collecte, le traitement et la divulgation dans les bases de données Whois des données personnelles du client ainsi que de celles des Contacts Domaine du client.

#### **14.4. Conservation des données**

La durée de conservation des données collectées lors de l'enregistrement ou le renouvellement d'un nom de domaine est fixée en application des règles des Autorités de tutelle et des règles des Registres et sera précisée dans les conditions particulières applicables à l'Extension du nom de domaine concernée.

Les présentes pourront être complétées par une Annexe « Protection des Données à caractère personnel traitées par GANDI en tant que sous-traitant », fournie par GANDI, qui constituera une partie indissociable du présent Contrat.

#### **Article 15. Modifications du Service Revendeur**

Conformément à Nos Conditions Générales de Prestations de Services, Vous reconnaissez et acceptez que Nous Nous réservons le droit, de changer, modifier à tout moment, tout ou partie des Services Revendeur.

Vous serez, le cas échéant, informé au moyen d'une notification par courrier électronique ou d'un avertissement sur Notre Site dans les meilleurs délais, sauf cas d'urgence mettant en péril la stabilité et/ou la sécurité de Nos systèmes et/ou de Nos services, ne permettant alors pas de respecter de délai.

**Vous reconnaissez que Gandi ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes liées à la modification ou à l'arrêt, temporaire ou définitif, de la fourniture de tout ou partie des Services accessoires optionnels.**

#### **Article 16 - Dispositions diverses**

Le préambule fait partie intégrante du présent Contrat.

En qualité de Revendeur, Vous jouissez de la plus grande indépendance dans l'organisation de Votre activité et de Votre structure juridique, pour déterminer Vos méthodes de travail et le choix de Vos collaborateurs ou correspondants, de façon à Vous permettre d'offrir à Vos clients le même niveau de qualité de service que celui proposé par Gandi, et à veiller au respect des textes en vigueur notamment en France, du Cadre Normatif de Nommage, et de Nos Contrats.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exercer l'un quelconque de ses droits prévus dans le Contrat ou de ne pas se prévaloir d'un manquement à l'une quelconque des obligations du Contrat, ne sera pas considéré comme une renonciation à l'exercice des droits précités ou à l'obligation en cause.

Si l'une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non-valides ou déclarées telles par une décision de justice devenue définitive, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

#### **Article 17 - Droit applicable - Clause attributive de Jurisdiction**

**17.1.** Le Contrat est soumis au droit français.

**17.2.** Avant toute action contentieuse, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation du Contrat. Les Parties devront effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

**17.3.** A défaut de résolution amiable, et sauf disposition contraire, tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'un de Nos Contrats sera porté devant la juridiction du siège social de Gandi International.

## **Annexe 1**

### **Dispositions applicables à l'enregistrement de noms de domaine**

#### **Article 1 - Définitions**

**Autorité de tutelle** : désigne l'organisme en charge de la réglementation applicable à une Extension donnée. Ce rôle peut être tenu par le Registre.

**Contacts Domaine** : désignent les personnes physiques ou morales que Vous pourrez enregistrer en tant que Contact Propriétaire, administratif, technique et facturation de Vos noms de domaine à qui sont accordés des droits prédéfinis.

**Contact Propriétaire** : désigne la personne physique ou morale identifiée auprès du Registre comme le propriétaire du nom de domaine.

**Extension** : désigne les suffixes situés à droite du Nom de Domaine après le point.

**ICANN** (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) : désigne l'organisation à but non lucratif de droit américain qui est l'autorité de tutelle pour l'ensemble des noms de domaine de premier niveau génériques.

**Registre** : désigne l'organisme responsable de la gestion d'une ou plusieurs Extensions de noms de domaine.

#### **Article 2 - Description du service**

Le Revendeur participe au circuit de distribution pour les enregistrements de noms de domaine et fournit à ses clients, personnes physiques ou morales (ci-après le « Client final ») les services d'un bureau d'enregistrement, y compris la collecte de données d'enregistrement sur les titulaires de noms enregistrés et leur présentation au bureau d'enregistrement (Registrars), ou la contribution à l'inscription de l'accord d'enregistrement entre le bureau d'enregistrement et le titulaire du nom de domaine enregistré, dans le respect des règles impératives édictées par ces entités et des contrats d'accréditation liant les bureaux d'enregistrement à ces entités.

Gandi est un bureau d'enregistrement accrédité par les Autorités de tutelle pour attribuer et gérer les noms de domaine dans différentes Extensions, ainsi que par chacun des Registres respectivement en charge desdites Extensions.

#### **Article 3 - Engagement du Revendeur**

Sous réserve du strict respect des conditions et limitations techniques propres à chacune des Extensions, le Revendeur s'engage à :

- permettre à ses Clients finaux de formuler leurs demandes relatives à l'enregistrement et la gestion de leur nom de domaine, sous réserve de sa disponibilité, de façon à permettre leurs transmissions automatisées au Registre concerné via les services d'un Registrar ;
- permettre à ses Clients finaux de vérifier la disponibilité d'un nom de domaine avant de procéder à son enregistrement et de prendre connaissance des règles et conditions particulières applicables à l'Extension qu'ils souhaitent choisir, avant de les engager en enregistrant leur nom de domaine ;
- transmettre les données d'enregistrement aux Registres concernés via les services d'un Registrar dans les délais requis de façon à ce qu'elles soient prises en compte dans la base de données mondialement partagée des noms de domaine de l'Internet ;
- fournir un service Whois permettant à toute personne d'accéder gratuitement par requêtes aux données d'enregistrement les plus récentes (*c'est-à-dire avec une mise à jour quotidienne au minimum*) concernant tout nom de domaine actif, enregistré et géré par Gandi ;
- rapidement mettre à jour sa base de données utilisée pour fournir l'accès public à la base Whois à réception des mises à jour des données concernant le nom de domaine, mettre à disposition et à actualiser au moins toutes les 5 heures l'annuaire Whois des noms de domaine ;
- informer ses Clients finaux des règles et conditions applicables aux Extensions proposées par le Registrar dans le cadre de ses services de nommage.

#### **Article 4 - Obligations spécifiques du Client final dans le cadre des services de nommage**

Le Client final s'engage à choisir et à veiller à l'utilisation des Services de Gandi de façon et à des fins licites, à s'identifier auprès de Gandi, et à respecter et faire respecter les spécifications et limitations techniques des Services de Gandi.

##### **4.1. Obligation d'identification du Contact Propriétaire et des Contacts Domaine du nom de domaine**

L'identification du Client final est indispensable à la fourniture du service d'enregistrement de noms de domaine, dès lors que le service est notamment destiné à permettre d'identifier les Contacts Domaine de tout nom de domaine sur Internet, en intégrant leurs identité et coordonnées dans l'Annuaire « Whois » des noms de domaine.

En complément de l'obligation de s'identifier, le Client final s'engage à renseigner les informations requises par le Cadre Normatif de Nommage qui peuvent varier selon les Extensions des noms de domaine.

Les informations nécessaires ou facultatives sont indiquées, au moment de leur collecte, sur le Site web de Gandi, afin de tenir compte des règles particulières à l'Extension choisie. Elles sont principalement les suivantes :

- pour le propriétaire du nom de domaine: (1) si le Client final est une personne physique, son nom et prénom; si le Client final est une personne morale, sa dénomination sociale, son numéro d'identification (ie : SIREN ou INSEE) et le nom de la personne physique habilitée à la représenter; (2) adresse postale complète; (3) adresse e-mail; (4) numéro de téléphone; (5) le cas échéant, numéro de télécopie et/ou de téléphone portable ;
- pour chaque Contact du domaine: (1) si le Contact est une personne physique, ses nom et prénom; si le Contact est une personne morale, sa dénomination sociale et le nom de son représentant; (2) adresse postale complète; (3) adresse e-mail; (4) numéro de téléphone; (5) le cas échéant, numéro de télécopie et/ou de téléphone portable ;
- pour le nom de domaine, les informations techniques: (1) adresses IP des DNS (serveurs de noms) primaire et secondaire; (2) noms des DNS correspondants. Les informations sur les DNS sont fournies par Gandi si le Client final a choisi certains des services techniques optionnels de Gandi.

Dans le cadre de la fourniture du service d'enregistrement de noms de domaine, le Client final reconnaît et accepte que le Revendeur est tenu de collecter ces données pour les communiquer au Registrar qui les communiquera aux Autorités de tutelle et aux Registres et les rendra publiques sur l'annuaire « Whois » des noms de domaine.

Ces informations, associées aux Contacts Domaine que le Client final aura renseigné pour son nom de domaine sont déclarées sous sa seule responsabilité.

## **4.2. Obligation de mise à jour des données d'identification**

4.2.1. Le Client final s'engage, tant pour lui-même que pour ses Contacts Domaine, y compris en cas de licence d'usage, à fournir des informations complètes, exactes et fiables, à mettre à jour régulièrement, spontanément comme sur demande, toutes données associées à l'enregistrement de son nom de domaine, de façon à ce qu'elles soient complètes et fiables et permettent de le joindre utilement et à fournir tout justificatif à première demande (notamment pour justifier de son identité et/ou de ses Coordonnées, de celles de ses Contacts Domaine, du respect de toute règle spécifique à l'Extension de son nom de domaine).

En tant que Contact Propriétaire déclaré, le Client final demeure responsable de la fourniture et de la mise à jour de ses données de Contact Propriétaire ainsi que de celles de ses Contacts Domaine, y compris en cas de licence d'usage accordée à un tiers.

Comme indiqué ci-après le manquement à cette obligation sera de nature à motiver la suspension voire la destruction du Compte du Client final et/ou des Services associés, et en application des règles impératives régissant le système de nommage sur Internet, la suspension voire l'annulation de l'enregistrement de son nom de domaine.

4.2.2. En outre, en application des règles de l'ICANN, pour les noms de domaine dont l'Extension est gérée par l'ICANN, le Client final s'engage, tant pour lui-même que pour ses Contacts Domaine, à mettre à jour ses données de contact spontanément dans un délai de 7 jours suivant toute modification de ses informations ou celles de ses Contacts Domaine.

Le défaut de mise à jour de ses données personnelles dans un délai de 7 jours suivant toute modification ou le défaut de réponse à une demande de vérification de ses données personnelles dans un délai de 15 jours peut entraîner la suspension ou la destruction de ses noms de domaine.

De plus, en application des règles et du contrat d'accréditation liant le Registrar à l'ICANN, le Registrar a l'obligation de vérifier l'accessibilité du Client final ainsi que celle de la personne ayant procédé au paiement du nom de domaine. Ainsi, le Registrar enverra au Client final sur l'adresse e-mail associée à son Compte indiqué en tant que Contact titulaire ainsi qu'à l'adresse e-mail de la personne ayant effectué le paiement telle qu'indiquée dans son Compte, un email contenant un lien à valider afin de justifier de la validité de ces adresses e-mail. L'email envoyé par le Registrar devra être validé dans un délai de 15 jours, à défaut le(s) nom(s) de domaine enregistré(s) sous une Extension gérée par l'ICANN seront suspendus jusqu'à validation de son adresse email et de celle de la personne ayant procédé au paiement. Cette vérification est effectuée une fois par adresse e-mail, soit lors de l'enregistrement d'un nom de domaine, d'un transfert entrant chez le Registrar ou d'un changement de propriétaire ainsi que lors de la modification de l'adresse email du Client final ou de celle de la personne ayant procédé au paiement, si l'adresse email n'a pas été préalablement vérifiée selon cette procédure.

Le Registrar a également l'obligation de procéder à une re-vérification de l'adresse e-mail du Client final ou de celle de la personne ayant procédé au paiement, si le Registrar est en possession d'informations indiquant que ces adresses e-mails ne seraient plus valides.

### **Article 5 - Durée**

Le Client final choisit la durée pour laquelle il souhaite enregistrer ou renouveler son nom de domaine (d'une à dix années indivisibles) en fonction des contraintes applicables à chaque type de demande et à chaque Extension.

Tout nom de domaine a donc une date d'expiration qui est mentionnée dans le Whois (<https://www.gandi.net/whois>) (ci-après dénommée "l'Expiration").

Le nom de domaine et, le cas échéant, tous les services optionnels accessoires du nom de domaine en cours de validité chez le Revendeur, prendront fin automatiquement et de plein droit à cette date d'Expiration, sauf mention spécifique contraire dans les Conditions Particulières relatives à certaines Extensions.

Ce nom de domaine, retombé ainsi dans le domaine public, sera alors de nouveau disponible à l'enregistrement selon la règle du « *premier arrivé, premier servi* ».

Afin de ne pas perdre ses droits sur le nom de domaine (et le cas échéant éviter une rupture de service s'agissant des services optionnels accessoires souscrits), le Client final pourra, s'il le souhaite, solliciter son renouvellement avant son Expiration, pour la durée qu'il choisira, selon les conditions et dans les délais requis par le Cadre Normatif de nommage qui sera alors en vigueur.

### **Article 6 - Résiliation du Contrat**

Le Client final peut mettre fin au Contrat de façon anticipée, en cédant son nom de domaine à un tiers ou en sollicitant le transfert de son nom de domaine auprès d'un autre Registrar selon les conditions et modalités précisées à l'article 8.

### **Article 7 - Modalités d'utilisation**

#### **7.1. Les Contacts Domaine du Client final**

Si le Client final délègue la gestion de son nom de domaine et/ou tout ou partie des fonctions de Contacts Domaine, de même que si le Client final concède une licence d'usage de son nom de domaine à un tiers, le Client final se porte garant du respect du Cadre Normatif de Nommage par ses mandataires et par tous bénéficiaires de licence d'usage qui doivent en outre être informés et avoir accepté que :

- l'identité et les coordonnées des Contacts Domaine, qu'il appartient au Client final de maintenir en permanence sont exactes, fiables et à jour ;
- la seule qualité de Contact Domaine, autre que Contact Propriétaire, ou de payeur du nom de domaine ne permet pas d'en revendiquer la propriété, qui revient au Client final seul, mentionné en cette qualité dans le Whois ;
- si le Registrar y est contraint, il se réserve la possibilité d'agir à l'encontre des Contacts Domaine déclarés ou de la personne ayant effectué le paiement pour le compte du client final.

Si le Client final a délégué la gestion de son nom de domaine à une ou plusieurs autres personnes, ces dernières pourront intervenir en cette qualité de mandataires, en son nom, pour son compte et sous sa responsabilité tant sur son nom de domaine, que dans le cadre de tout service optionnel accessoire de son nom de domaine, selon les droits que le client final leur a accordés.

En tout état de cause, le Client final se porte fort du respect par ses Contacts Domaine des textes en vigueur.

## 7.2. Choix et utilisation du nom de domaine

- le Client final s'engage à choisir son nom de domaine dans le respect permanent de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires ou administratives applicables, et des droits des tiers (notamment droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité, droit à l'image et respect de la vie privée) ;
- le Client final déclare qu'à sa connaissance, ni l'enregistrement de son nom de domaine, ni la manière dont il est directement ou indirectement utilisé n'enfreignent les droits des tiers ou les textes en vigueur applicables ;
- le Client final déclare et garantit disposer, tout au long du Contrat, de l'intégralité des droits, autorisations, licences, ou tout autre élément nécessaire au choix de son nom de domaine et à l'utilisation faite des services associés, de façon à pouvoir en justifier, le cas échéant, à première demande ;
- le Client final s'engage à ne pas se livrer, directement ou indirectement, à des activités et/ou des pratiques illicites, frauduleuses, abusives, ou préjudiciables, de quelque nature qu'elles soient y compris dans le cadre des services optionnels accessoires éventuellement souscrits.

En outre, conformément aux règles de l'ICANN, pour les noms de domaine dont l'Extension est gérée par l'ICANN, le Client final demeure responsable de toute utilisation de son nom de domaine, y compris en cas de licence d'utilisation accordée à un tiers, sauf à divulguer l'identité et les informations de contact de ce tiers au plaignant dans un délai de 7 jours.

## Article 8 - Description des principaux services

### Article 8.1. Enregistrement de nom de domaine

#### 8.1.1. Création d'un nom de domaine

Sous réserve des noms de domaine indisponibles, interdits ou réservés dont la liste est arrêtée par les Autorités de Tutelle et les Registres et dont l'enregistrement sera impossible, le Registrar n'opère aucun contrôle a priori sur le choix du nom de domaine du Client final. Le Client final effectue son choix sous sa pleine et entière responsabilité et doit s'assurer par ses propres moyens préalablement à la demande d'enregistrement d'un nom de domaine de son caractère licite et/ou de ses droits à l'enregistrer et/ou l'utiliser. L'acceptation de l'enregistrement d'un nom de domaine ne présume en rien de son caractère licite et/ou de ses droits à l'enregistrer et/ou l'utiliser.

Une fois l'enregistrement effectué, le Client final ne pourra plus modifier le nom même du domaine. En cas d'erreur, le Client final pourra procéder à un nouvel enregistrement du nom de domaine correspondant exactement à son souhait, et également s'il le souhaite, solliciter la destruction anticipée du nom de domaine qu'il aurait enregistré par erreur, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation ou remboursement à ce titre.

La règle mondialement appliquée pour l'enregistrement des noms de domaine est celle du « **premier arrivé, premier servi** », sauf dispositions contraires prévues par le Registre (ie : phase prioritaire pour les titulaires de marques ou attribution aux enchères). Les demandes sont par conséquent traitées par ordre chronologique. La demande du Client final est automatiquement transmise par le Registrar au Registre concerné en fonction de l'Extension choisie.

Il est ici précisé qu'un nom de domaine, disponible au moment de la demande du Client final, peut ne plus l'être au moment de la réception de son paiement ou, le cas échéant, à réception des justificatifs requis. Dans ce cas, le Registrar rembourse cette commande non aboutie au Revendeur, sauf règles particulières contraires imposées par les Autorités de tutelle et les Registres. La responsabilité du Registrar ne pourra pas être engagée de ce fait, sauf à démontrer le caractère fautif de son intervention.

#### 8.1.2. Modifications et gestion de nom de domaine

Le Revendeur doit mettre à la disposition du client final les outils nécessaires lui permettant de gérer son nom de domaine.

Les modifications effectuées sont automatiquement répercutées dans les bases de données du Registrar, transmises au Registre concerné par le Registrar et ainsi rendues publiques dans l'annuaire Whois, sans retraitement manuel de sa part et sous la pleine et entière responsabilité du Client final.

Lorsque certaines modifications nécessitent en revanche une intervention spécifique du Registrar et/ou la production de justificatifs, le Client final doit alors fournir les documents requis, selon les modalités communiquées par le Registrar.

### 8.2 Le transfert de nom de domaine chez un Registrar (transfert entrant ou sortant)

La réalisation effective du transfert par le Revendeur est soumise à un formalisme composé de plusieurs étapes, nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs et pouvant faire l'objet de restrictions selon les Extensions concernées telles que :

- le refus du Registrar actuel de transférer le nom de domaine chez le nouveau Registrar, pour justes motifs (par exemple, en cas d'impayé, fraude, litige, ou autres motifs spécifiques) ;
- l'ouverture d'une procédure judiciaire ou extrajudiciaire ;
- pour certaines Extensions, le respect d'un délai minimum de soixante (60) jours suivant l'enregistrement initial du nom de domaine ou suivant le dernier transfert.

Dès lors, la responsabilité du Registrar ne peut être engagée si le transfert échoue pour une raison qui ne lui est pas imputable (par exemple refus ou absence d'autorisation d'un des acteurs : Registre, Registrar, propriétaire du domaine, Contacts ; statut du domaine empêchant techniquement le transfert : date d'expiration dépassée, domaine verrouillé contre les transferts, etc.).

Il est ici précisé que les conditions particulières propres à chaque Extension peuvent prévoir une modification de la durée de validité du nom de domaine à l'occasion d'un transfert entrant, ce dont le Client final doit prendre connaissance avant tout transfert.

### 8.3. Renouvellement et restauration de nom de domaine

Le Registrar s'engage à prévenir les Contacts propriétaires et/ou administratifs au moins trente (30) jours calendaires avant l'Expiration du nom de domaine, par courrier électronique uniquement.

En outre, en application des règles de l'ICANN, pour les noms de domaine dans une Extension gérée par l'ICANN, le Registrar concerné prévient le Contact propriétaire au moins un (1) mois avant Expiration, une (1) semaine avant Expiration et un (1) jour après Expiration du nom de domaine par courrier électronique envoyé à l'adresse e-mail du Contact propriétaire enregistrée dans la base de données du Registrar.

Faute de procéder au paiement du renouvellement dans le délai imparti avant l'Expiration, le nom de domaine sera détruit à cette échéance.

Toutefois, sous réserve que le Cadre Normatif de Nommage applicable le permette et selon les conditions particulières propres à chaque Extension de nom de domaine :

- la destruction peut être précédée d'une période de « gel » du nom de domaine pendant laquelle il est encore possible de le renouveler tardivement ;
- Si le nom de domaine est tout de même détruit, il est possible au Client final de bénéficier d'un délai supplémentaire (période de quarantaine) afin de lui permettre de le restaurer ;
- A l'issue de ces périodes, le nom de domaine, retombé dans le domaine public, sera de nouveau disponible à l'enregistrement, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

#### **8.4 Changement d'adresse e-mail**

La modification de l'adresse e-mail des Contacts d'un nom de domaine s'effectue conformément aux règles édictées par le Registre en charge de l'Extension concernée et dans les éventuelles conditions particulières et limitations techniques du Registar.

En ce qui concerne les Extensions gérées par l'ICANN, les règles applicables au changement d'adresse email du Contact propriétaire d'un nom de domaine sont disponibles à l'adresse : <https://www.icann.org/resources/pages/transfer-policy-2016-06-01-en> (II. *Inter- Transfer (Change of Registrant)*).

En application de ce règlement édicté par l'ICANN, tout changement d'adresse e-mail du Contact propriétaire d'un nom de domaine dans une Extension gérée par l'ICANN nécessite une validation et implique la mise en place d'une protection spécifique contre les transferts pendant une durée de soixante (60) jours suivant ledit changement.

**Le Client final consent expressément à ce que Gandi intervienne pour son compte en tant qu'« Agent Désigné » tel que prévu par le règlement ICANN ci-avant mentionné et qu'à ce titre, Gandi :**

- **approuve tout changement d'adresse e-mail au nom du Contact propriétaire demandant la modification ; et**
- **n'active pas la protection spécifique contre les transferts de Votre ou Vos nom(s) de domaine vers un autre bureau d'enregistrement pendant la période des soixante (60) jours suivant la modification.**

#### **8.5 Changement de propriétaire**

Sauf règle contraire des Autorités de tutelle et des Registres, le Client final peut céder son nom de domaine à un tiers.

Le changement de propriétaire peut nécessiter l'intervention manuelle du Registar ainsi que la production de justificatifs.

Le changement de propriétaire n'inclut pas obligatoirement le renouvellement du nom de domaine, qui devra alors faire l'objet d'une demande et d'un règlement spécifiques.

Dans le cadre de cette procédure, il sera demandé au repreneur son accord exprès de se substituer au Client final et d'accepter d'être tenu, en son lieu et place, par les conditions particulières applicables à l'Extension du nom de domaine concerné, et le cas échéant, les Contrats applicables aux services optionnels accessoires du nom de domaine.

En effet, le changement de propriétaire du nom de domaine ne met pas fin, de plein droit, aux services optionnels accessoires qui y sont rattachés.

Il appartiendra au Client final soit de les résilier avant de céder son nom de domaine, soit de veiller à supprimer par lui-même tous ses Contenus éventuels dans le cadre de tous services optionnels accessoires, auxquels ils ne souhaiteraient pas laisser accès au nouveau propriétaire du nom de domaine, qui reprendra, du fait de la cession, tous ses droits et obligations.

En tout état de cause, le Client final demeure tenu au respect de ses obligations en tant que titulaire du nom de domaine tant que ses coordonnées apparaissent dans le Whois.

En ce qui concerne les Extensions gérées par l'ICANN, les règles applicables au changement de propriétaire d'un nom de domaine sous ces Extensions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/transfer-policy-2016-06-01-en> (II. *Inter- Transfer (Change of Registrant)*).

**Le Client final consent expressément, à ce que Gandi n'active pas la protection spécifique contre les transferts de son ou ses nom(s) de domaine vers un autre bureau d'enregistrement pendant la période des soixante (60) jours suivant le changement de propriétaire.**